

Protocole sanitaire relatif aux accueils de mineurs sans hébergement appliqué à l'Accueil de loisirs de l'Écolothèque

les gestes à retenir



je garde une
distance
d'environ
1 mètre
avec les
copains



je ne serre pas la
main et je ne
fais pas de
bisous,
mais je dis
quand même
bonjour !



Je me lave
bien les
mains,
le temps
d'une petite
chanson



j'utilise des
mouchoirs
jetables et
je les jette
à la poubelle



je tousse
et
j'éternue
dans mon
coude

de l'art de Flo

Pour me protéger
et protéger les autres !

Ce guide est constitué d'une présentation des principes généraux et de fiches récapitulant les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

1. Accueil des enfants et des parents
2. Aménagement des salles
3. Gestion et circulation des enfants
4. Activités extérieures
5. Nettoyage et désinfection des locaux
6. Équipements sanitaires
7. Temps de repas et goûter

Il repose sur 5 principes généraux :

1. La distanciation physique
2. Les gestes barrières
3. La limitation du brassage des enfants
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux
5. L'information, la communication et la formation

Préalable :

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant le covid19 chez l'enfant ou dans la famille et de prévenir le secrétariat de l'Ecolothèque.

En cas de fièvre (37,8°C), l'enfant devra consulter un médecin.

Locaux et lieux d'activités : Accueils des responsables légaux

Les parents ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs. Ils peuvent se rendre sur les points d'accueil définis selon l'âge de leur(s) enfant(s) en intérieur mais munis d'un masque, idem pour se rendre au secrétariat ou à l'infirmerie si nécessaire.

1. La distanciation physique :

➤ Pour les enfants de moins de six ans :

La distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que se soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, resfectoire, etc..) ou dans les espaces extérieurs.

➤ Pour les enfants de six ans et plus :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face . Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les mineurs d'un même groupe.

2. Les gestes barrières :

➤ Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les enfants de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée à l'Écolothèque,
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après les temps libres,
- Après être allé aux toilettes,
- Le soir avant le départ de l'accueil de l'enfant.

Les animateurs participent en outre à sensibiliser les enfants sur la nécessité d'un lavage des mains au retour au domicile.

➤ Le port du masque :

Lorsque il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90% (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple) et en parfaite intégrité.

Pour les encadrants :

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

En extérieur pendant les temps d'activités : une distanciation physique d'un mètre doit être respectée entre les encadrants, entre eux, et avec les enfants. Les encadrants porteront un masque pendant les activités extérieures de proximité qui ne permettent pas de respecter la distanciation.

Lors des accueils du matin et du soir les encadrants sont munis de masque même en extérieur.

Pour les enfants :

Le port du masque est obligatoire en intérieur pour les mineurs de onze ans et plus (droit commun en extérieur).

Il appartient aux responsables légaux des familles de fournir les masques à leurs enfants.

Les responsables légaux :

Les parents doivent porter un masque à l'intérieur des bâtiments.

➤ **Limiter le brassage des enfants**

Une organisation d'une journée type sera définie avec les animateurs de manière à prendre en compte cette contrainte de brassage. L'objectif étant de limiter les croisements entre les groupes.

Les activités seront organisées dans le groupe.

a. Les activités à la carte :

Ces activités se déroulent sur des créneaux différents en fonction du centre maternel ou primaire. Elles se déroulent dans le groupe (pas de brassage des enfants).

- Centre maternel, colibris, toucans à partir de 9h45 à 11h30
- Centre primaire de 14h30 à 16h00

Ces activités ont toujours une relation avec la nature et l'environnement et la vie de l'Écolothèque. Les activités sont diverses, voici quelques exemples :

- Soins aux animaux
- Jardinage, agro-écologie
- Cuisine pédagogique avec fruits et ou légumes cultivés sur place en respectant les normes d'hygiène
- Les déchets
- Observation des petites bêtes à la mare
- Météorologie
- Astronomie
- Petits reporters, paroles d'enfants...

b. Les activités à thèmes :

Ces activités se déroulent de 14h30 à 16h00 pour les maternels, colibris et toucans et de 9h45 à 11h30 pour les chouettes et albatros. Elles vont être axées autour de 6 grands thèmes :

- Animaux
- Végétaux
- Air/eau
- Déchets
- Astronomie
- Energie

3. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.), est permise, en veillant à la réalisation d'une hygiène des mains et à une désinfection au minimum quotidienne assurée (ou à l'isolement des objets 24 h avant réutilisation).

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Une aération permanente doit être envisagée si les conditions d'accueil le permettent.

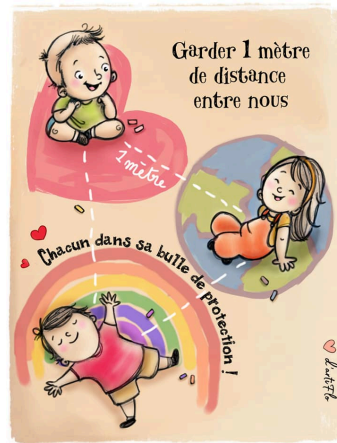
4. La communication, l'information et la formation

Une signalétique permettra de guider les familles vers les différents lieux d'accueil en fonction des groupes des enfants.

Des panneaux d'information seront installés aux accueils afin que les parents puissent avoir les informations sur notre organisation.

Il y aura également un point d'accueil de la direction pour toutes les questions éventuelles.

Bonne lecture à tous !



Crédits photos : [Cœur D'artiflo](#)